

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 19 janvier 2021, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Magali Émond, présidente.

Membres présents :

Madame Magali Émond, membre parent district 1
Madame Marie-Lyne Cayouette, membre parent district 2
Monsieur Jean-François Lévesque, membre parent district 3
Madame Valérie Beaulieu, membre parent district 4
Monsieur Claude Beaulieu, membre parent district 5

Monsieur Guy Dumont, membre de la communauté
Monsieur Jonathan Lord, membre de la communauté
Madame Karine Malenfant, membre de la communauté
Madame Julie Martin, membre de la communauté
Madame Martine Riou, membre de la communauté

Poste vacant, membre du personnel d'encadrement
Madame Valérie Potvin, directrice d'établissement, École La Croisée
Monsieur Denis Bastille, enseignant
Madame Martine Paradis, professionnelle non enseignant
Madame Nadine St-Onge, employée de soutien
Madame Caroline Dufour, directrice des Services éducatifs jeunes (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale et directrice du Service des communications (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry, directeur général (sans droit de vote)

Invitée :

Madame Caroline Beaudoin, directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2021-01-0032 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Parole du public
5. Informations de la direction générale
 - 5.1 Retour en classe
 - 5.2 Qualité de l'air
 - 5.3 Transport du midi
 - 5.4 Décision du directeur général
6. Projets immobiliers – Ajout d'espace
 - 6.1 Nouvelle école primaire à Rivière-du-Loup
 - 6.2 Ajout d'espace à l'école Saint-Modeste et maintien d'actifs immobiliers
7. Mandats des comités
8. Questions diverses
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public lors de cette rencontre.

5. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 RETOUR EN CLASSE

Le directeur général informe que le retour en classe a eu lieu le 11 janvier 2021 pour les élèves du primaire et le 18 janvier 2021 pour les élèves du secondaire.

Le port du masque de procédure est maintenant obligatoire pour le secondaire alors que pour le primaire il est question du couvre-visage. De plus, avec le passage de la région en zone rouge, les élèves de troisième, quatrième et cinquième secondaire sont en présence à l'école en alternance (une journée sur deux).

5.2 QUALITÉ DE L'AIR

Le directeur général présente le sommaire des résultats des tests qui ont été effectués dans nos établissements. Il réfère les administrateurs au communiqué de presse qui a été publié par le centre de services scolaire le 11 janvier dernier.

5.3 TRANSPORT DU MIDI

Le directeur général amène une proposition concernant la composition du comité consultatif du transport, soit celle que chaque secteur soit représenté par un parent du comité de parents. Il y aurait donc trois membres du comité de parents qui siègeraient au comité consultatif du transport plutôt qu'un seul.

Les membres du conseil d'administration autorisent le directeur général à consulter le comité de parents à ce sujet.

5.4 CA 2021-01-0033 DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général explique la décision qu'il a prise concernant la modification du calendrier scolaire 2020-2021 de la formation professionnelle, soit de déplacer les journées pédagogiques du 26 et 27 janvier au 14 et 15 janvier en raison des nouvelles mesures sanitaires.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Jonathan Lord :

QUE le conseil d'administration approuve la décision prise par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Nadine St-Onge quitte la rencontre de 21 h 26 à 21 h 28.

6. PROJETS IMMOBILIERS – AJOUT D'ESPACE

6.1 CA 2021-01-0034 NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » pour un montant initial de 28 364 546 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu l'approbation ministérielle, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT la signature d'une convention d'aide financière intervenue entre le ministre de l'Éducation et le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSS);

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière prévoit que le CSS s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Utiliser l'aide financière allouée exclusivement aux fins prévues par la présente convention et conformément aux règles budgétaires pour les investissements en vigueur pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 (ci-après les « Règles budgétaires »);
- Respecter les lois et règlements qui lui sont applicables;
- Procéder par appel d'offres public pour l'adjudication de tout contrat de services et de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) à moins d'une exception prévue à la Loi;
- Confirmer par écrit qu'il est propriétaire d'un terrain ou d'un engagement à cet effet conformément aux Règles budgétaires, et ce, dans les meilleurs délais suivant la date de l'annonce;
- Exécuter le projet sur le terrain dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le CSS doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du CSS;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de débiter ledit projet;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à procéder au lancement des appels d'offres du projet de la construction d'une nouvelle école primaire à Rivière-du-Loup, à conclure les contrats et à signer les documents afférents;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents de ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 CA 2021-01-0035 AJOUT D'ESPACE À L'ÉCOLE SAINT-MODESTE ET MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSS) a reçu la confirmation d'une aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » pour un montant initial de 7 650 972 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du ministère a été révisée à 8 959 813 \$ à la suite de l'actualisation par le ministère des superficies requises pour la construction de nouvelles salles de classe et de gymnases;

CONSIDÉRANT QUE le CSS est en attente de la confirmation du ministère de la bonification de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QU'avec l'accord du ministère, le CSS réalisera également des travaux de maintien d'actifs complémentaires au projet d'agrandissement de l'école Saint-Modeste, avec ses budgets « Maintien d'actifs immobiliers – Mesure 50620 », pour un montant de 1 418 577 \$ autorisé par le ministère pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les projets ont reçu l'approbation ministérielle, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE le CSS doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du CSS;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de débiter lesdits projets;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Valérie Potvin :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à procéder au lancement des appels d'offres du projet d'ajout d'espace et des travaux de maintien d'actifs immobiliers à l'école Saint-Modeste.

Adoptée à l'unanimité.

7. MANDATS DES COMITÉS

Le directeur général informe que chaque direction de service concernée communiquera avec les membres des différents comités du conseil d'administration (comité de gouvernance et d'éthique, comité des ressources humaines et comité de vérification) afin de déterminer une date pour la première rencontre de ceux-ci.

Il rappelle que les mandats de chaque comité ont été déposés à une rencontre antérieure.

8. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

9. CA 2021-01-0036 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 21 H 54)

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond